



FORMATION



L'association employeuse

Objectif :

Appréhender les obligations que doit respecter l'association en tant qu'employeuse.

Contenu :

Connaissances de base du droit du travail (contrat de travail, heures supplémentaires / complémentaires, gestion des absences, modalités rupture du contrat...)

La formation se fera sur 2 séances.

Intervenante : Gwenaëlle GILLAUX, responsable du service paie de l'AGLCA

Participation : en présentiel

Durée : 2h

Tarif : Gratuit.

Date : jeudi 2 juin 2022 à 19h00

Seconde séance : jeudi 9 juin 2022 à 19h00

Lieu : Maison de la Culture et de la Citoyenneté - MCC - 4 allée des Brotteaux
01000 Bourg-en-Bresse



Retrouvez toutes nos formations sur www.aglca.asso.fr

Infos / Inscriptions

Naïla Barboucha
04 74 23 29 43

formation@aglca.asso.fr



La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient ce programme à hauteur de 11000€